



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur – Règlement 170-1

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté le 7 octobre 2020 le règlement numéro 170-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 170 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ».

Ce règlement a pour objet d'étendre la portée du règlement sur les PPCMOI aux projets visant à transformer en tout ou en partie un immeuble existant pour des fins commerciales liées à des usages de bureau, de services ou de vente au détail dans certaines zones résidentielles situées à proximité des axes commerciaux.

La MRC des Maskoutains a délivré le certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 30 octobre 2020.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains et est disponible pour consultation à l'hôtel de Ville, situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Pie, ce 20 novembre 2020.
Annick Lafontaine, greffière